



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2025 - 10h00

Le 29 Juin 2025, le bureau et adhérents de l'association les Dianas Caçairos de la Haute-Garonne et du Gers se sont réunis en assemblée ordinaire.

Etaient présents : Mmes Françoise MILHAS, Nathalie SERVAT, Marjorie ALLEMANE, Najate SOULA, Anne BLADANET, M. Olivier BLADANET

En visio-conférence : Aucun

Par pouvoir de représentation : M. Romain MALLET (> Mme Anne BLADANET)

La présidente constate que le quorum n'est pas nécessaire pour une assemblée générale ordinaire comme indiqué dans nos statuts, la séance est ouverte à 10h20.

La présidente présente alors l'ordre du jour (annexé au PV), le rapport des activités pour la saison 2024-2025 ;

Général :

Un rappel est fait sur les buts de l'association.

Il est constaté le recrutement de nouvelles chasseresses pour cette saison.

Le constat est fait également de nouveaux lieux d'accueil sur le département du Jura, de l'Aude et du Tarn qui sont énumérés. Mme Servat explique que la sortie dans le Tarn a été positive et s'est bien déroulée. Que l'accueil a été bon.

Il est rappelé la participation au week-end avec les chasseresses du Jura, ainsi que le week-end très positif à GRUISSAN chez Mme Servat qui a compris : chasse, restaurant et plage.

La participation au week-end chasse/octobre rose à JEGUN est aussi rappelée et le constat est fait que la tombola caritative a donné de meilleurs résultats que l'année passée. Les autres associations de chasseresses invitées ont fait des retours positifs sur cette évènement ainsi que sur son organisation.

Fonctionnement :

La mise à jour des Statuts et Règlement intérieur est évoqué. Ajout du poste de référente en communication, le changement de nom de la présidente. Il est également précisé que les statuts et règlement intérieur sont mis à disposition des personnes qui souhaitent adhérer sur le site internet de l'association. En effet, ceux-ci sont joints à la feuille d'adhésion ce qui évite leur renvoi post-adhésion, évitant ainsi des dépenses supplémentaires pour l'association.

Mme Soula explique que désormais se seront les adhérentes qui s'imprimeront les statuts et règlement intérieur et retourneront l'attestation de prise de connaissance signée en même temps que la cotisation d'adhésion. Mme Servat suggère les signatures électroniques. Mme Allemane dit que cela oblige que tout le monde soit à l'aise avec l'outil informatique. Mme Bladanet explique que ce procédé permet à l'association de faire des économies et évite des manipulations inutiles et rébarbatives.

Il est rappelé les partenariats actifs de l'association à savoir les deux fédérations départementales et Putorius Création.

Mise à jour et impression des cartes d'adhérents et les cotisations annuelles qui restent inchangées. L'assemblée a souhaité maintenir les tarifs actuels. A savoir 25€ pour les chasseresses et 20€ pour les sympathisants ainsi que la mise en place de fiches de postes pour tous les gestionnaires de l'association afin de répartir les tâches équitablement et de permettre aux adhérent(e)s de repérer les rôles de chacune et de se référer de ce fait à la bonne personne.

Communication :

Concernant la communication, pas de changement par rapport à l'année passée avec les mêmes supports qui ont été mis à jour tout au long de l'année (site internet de l'association, Instagram et Facebook).

Les flyers sont toujours distribués aux chasseresses lors du passage du permis de chasser à TOULOUSE par la FDC31. Souhait cette année de mettre la même chose en place pour la FDC 32.

Maintien du groupe WhatsApp pour les chasseresses. Il est composé de sous-groupes. Chacun concernant une sortie. Ceci permettant à chaque individu de ne pas être submergé de messages et de pouvoir s'inscrire aux différentes sorties proposées. De ce fait, chaque personne qui rejoint un sous-groupe est considérée comme inscrite

et donc participante à la sortie. Tous les gestionnaires de l'association sont d'office intégrés à chaque sous-groupe, facilitant ainsi la gestion de chaque sortie.

Les emails sont privilégiés pour le partage d'informations, pour des convocations (réunions, AG, ...).

Maintien du site internet, des groupes Facebook et Instagram pour le partage de l'activité de l'association et d'éventuelles informations des fédérations.

Evènementiel :

L'assemblée déplore le fait que le salon de Auterive n'ait plus lieu.

L'association a participé au salon Passion Grand Sud à ST GAUDENS en avril 2025. La présidente Mme Bladanet souhaite réitérer cette participation pour l'année prochaine.

Mme Soula constate que la participation à de prochains salons demande que l'association investisse dans du matériel adéquat pour son élaboration : table, chaises, présentoir, décoration, ... (les organisateurs auraient dû fournir 1 table et 2 chaises). Le matériel utilisé appartenait à Mme Soula et celle-ci trouve dommageable, rendant le stand très subjectif. L'agrémentation faite avec les photos a demandé une journée de travail et la tenue du stand a nécessité la pose d'un jour de congé.

M. Bladanet demande s'il n'avait pas été convenu qu'une banderole soit faite pour l'occasion et si c'est le cas pourquoi celle-ci n'a pas été réalisée ? La présidente explique que les membres du bureau n'ont pas tranché sur le moment et que le projet est resté en latence. Mme Soula répond qu'il serait bien de la faire car cela habillerait le stand (format roll up, plus pratique à installer). Mme Milhas soutient qu'il est nécessaire en effet de faire cette banderole avec logo et propose de faire faire un devis à PAVIE chez un professionnel.

Mme Bladanet s'interroge sur le stockage de ce futur matériel investi, en effet, qui va le prendre et le stocker du fait qu'il n'existe pas de locaux propres à l'association. Que ce point doit être éclairci car le matériel doit être mis à disposition en tout temps.

Mme Soula demande à ce que ce soit un membre du bureau qui stocke ce matériel et le mette à disposition des autres membres en cas de besoin.

La présidente explique que la tombola organisée cette année a été un échec et que l'association a perdu de l'argent lors de cet événement. Que l'objectif de ce genre d'évènement doit être à minima le remboursement de l'achat de lots. Mme Milhas confirme effectivement que cela est inutile et qu'il vaut mieux ne rien faire. Ou faire autrement qu'avec des lots. Une proposition est faite : faire deviner le poids

d'un jambon en misant 2€. Mme Soula demande à un ami la préparation d'un jambon pour le prochain évènement (à voir si cela est réalisable sur le plan sanitaire).

Autre proposition : Mme Allemane nous invite à nous inspirer de nos consœurs qui avaient proposé un apéritif à une heure précise afin d'attirer du monde sur leur stand et promouvoir à ce moment-là leur tombola (qui consistait à deviner le nombre de cartouches dans un bocal).

Point négatif à soulever : lors de cet évènement, le speaker était inaudible.

L'assemblée trouve à l'unanimité l'idée de la pesée d'un jambon excellente. Il est débattu sur le procédé de son organisation : mise en place de feuille de classement de participants par poids, de la mise en place de petits lots de consolation (alimentaire) pour le deuxième et troisième. Il est convenu que pour le prochain salon la pesée du jambon sera mise en place.

La participation aux ball-trap cette année encore a été appréciée. Mme Servat regrette de ne pas avoir pu y participer cette année et souhaite la faire pour cette nouvelle saison. Mme Bladanet explique que début septembre, des ball-trap ont lieu. Mme Milhas propose de voir pour les fêtes locales notamment GIMONT et SARAMON.

Finances :

Le bilan financier est abordé et le constat est fait que le solde du compte de l'association n'est pas représentatif de l'activité de l'année écoulée.

En effet, le solde des adhésions présente un déficit de 115€. La trésorière en poste n'est pas présente pour énumérer les comptes de l'année écoulée du fait de sa démission reçue le jour même à 9h30 par mail. M. Bladanet souligne un manquement à son poste du fait de cette absence vis-à-vis des statuts et règlement intérieur. La présidente explique que le bilan financier a été demandé depuis plusieurs semaines auparavant sans pour autant que des réponses aient été données (mails, sms, appels). Que Mme Sacaze-Denard a affirmé depuis un mois, faire très prochainement le virement de la somme manquante mais qu'à ce jour cela n'est pas le cas. Mme Milhas propose de laisser un délai de 8 jours à Mme Sacaze-Denard avant de présenter un autre recours.

Mme Soula explique qu'elle va prendre contact avec elle pour résoudre pacifiquement ce litige. Il est convenu par l'assemblée à l'unanimité que le délai s'étendra jusqu'au week-end du 14 juillet pour le versement de la somme des 115€.

Le constat est fait que les frais bancaires ont beaucoup augmenté cette année. Il est suggéré un changement de banque afin de limiter cette dépense inutile. Plusieurs banques sont évoquées. Un comparatif sera fait pas la prochaine trésorière pour le changement de banque courant saison.

La présidente demande à l'assemblée de passer aux votes. Les adhérent(e)s de l'association bi-départementale les Dianes Caçairos de la Haute-Garonne et du Gers, réuni(e)s le 29 juin 2025 en assemblée générale ordinaire, conformément aux articles 16 et 18 des statuts de l'association, n'ont pas pu approuver le rapport financier pour la période juin 2024 à juin 2025. De ce fait, il a été convenu qu'une assemblée extraordinaire en visioconférence sera réalisée une fois les comptes mis à jour ou après le 14 juillet.

Election :

Les postes du bureau sont énumérés.

La Présidente rappelle que le poste de trésorière est à pourvoir cette année, du fait de la démission de la trésorière en poste. Le constat est fait qu'une seule personne s'est manifestée pour ce poste, à savoir, Mme Nathalie Servat. La présidente demande à l'assemblée si des personnes souhaitent se présenter. Personne n'a souhaité le faire.

Le poste de présidente est à pourvoir cette année. Le constat est fait que personne ne s'est manifesté pour postuler. La présidente demande à l'assemblée si des personnes souhaitent se présenter. Personne n'a souhaité le faire. Mme Bladanet renouvelle de ce fait son mandat.

Mme Milhas se propose pour un poste de trésorière-adjointe. L'assemblée approuve à l'unanimité la création de ce nouveau poste pour un mandat de 3 ans.

Mme Servat explique qu'il est nécessaire de s'entraider au sein du bureau et que ce nouveau poste le permettra encore plus. Mme Bladanet est connue et repérée depuis un certain temps en sa qualité de présidente de l'association et qu'il paraît important qu'elle puisse déléguer des tâches aux membres du bureau.

M. Bladanet propose au même titre, la création d'un poste de secrétaire adjointe dans un futur proche ou lointain afin de soulager un peu plus les membres du bureau. Faute de candidat dans l'immédiat, celui-ci n'a pas été mis en place.

Mme Bladanet souhaiterait que Mme Allemane ait son propre libre arbitre concernant le poste de référente en communication et qu'elle puisse s'y investir pleinement et que chaque membre du bureau trouve sa place, évitant ainsi que la présidente soit prise systématiquement en référence.

Mme Servat rajoute qu'elle souhaiterait la mise en place de référents par sortie/événement, afin que cette personne prenne en charge à 100% l'organisation, le déroulé, les contacts pour l'élaboration de celle-ci. Chacun des membres du bureau se répartirait les sorties/événements à organiser.

Projets à venir :

Des week-ends d'échange entre association de chasseresses nous sont proposés cette année :

- 2 week-ends avec les Audoises les 15 et 16 novembre 2025 et les 17 et 18 janvier 2026,
- 1 week-end avec les Ariègeoises les 6 et 7 décembre 2025 (Luzenac),
- 1 week-end octobre rose 25 et 26 octobre 2025 (Jegun).

Référente projets : Anne

- 1 week-end dans l'Hérault les 20 et 21 septembre 2025.

Référente Projet : Marjorie

- 1 week-end Gruissan en février. Un week-end, chasse et dimanche visite plage, promenade... date et logement à déterminer, les audoises souhaiterait s'inclure à la sortie.

Référente Projet : Nathalie

Participation au salon de Saint Gaudens : La pesée du jambon + déterminer des lots de consolation (lots de cette année à recenser), dates à déterminer (si le salon est refait chaque année).

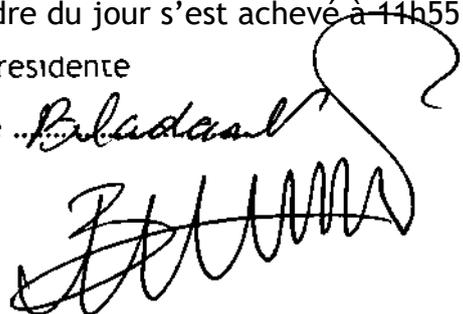
Référente Projet : Najate

Proposition de tee-shirts personnalisables, mugs, goodies divers, à l'effigie de l'association : vente en interne et en externe.

L'ordre du jour s'est achevé à 14h55.

La Présidente

Mme



La Secrétaire

Mme.....

